

ODJ 16. Concours étudiant pour le réaménagement du jardin du Doyenné. Approbation de la convention, des prix et des dates du jury et de l'exposition.

M. Cools éprouve un certain malaise à l'égard de ce point.

Le Collège demande au Conseil communal d'approuver un concours étudiant pour le réaménagement du Jardin du Doyenné, alors qu'il a déjà procédé au choix des écoles participantes le 30 juin 2020.

Ce choix, limité à 2 écoles francophones et 2 écoles néerlandophones d'architectes-paysagistes, est trop réduit et le Collège aurait dû soumettre le point au Conseil communal, pour que l'assemblée puisse en débattre, et puis lancer l'appel.

Par ailleurs, le programme ne se limite pas à la rénovation du jardin du Doyenné puisqu'il fait aussi allusion au réaménagement de la place Homère Goossens.

Est-il vraiment nécessaire de réaménager la place Homère Goossens, vu que des travaux y ont été entrepris il y a quelques années, notamment la plantation d'arbres et le remplacement de la dolomie par des pavés naturels ?

Vu que l'installation d'un piétonnier à Uccle-Centre est évoquée, le Collège aurait-il l'intention de supprimer le marché bio du dimanche ? Les places de parking sont-elles menacées ?

M. Cools ne remet pas en cause la consultation d'étudiants architectes-paysagistes mais un réaménagement plus ample de l'espace public nécessiterait plutôt le recours à des bureaux spécialisés et aux écoles d'architecture de l'ULB, Saint-Luc, Sint-Lukas, etc.

Ces réserves amènent le groupe Uccle en avant à s'abstenir sur ce point.

M. Hayette rejoint les inquiétudes de M. Cools.

Il ne lui semble pas possible de traiter de front le jardin du Doyenné et la place Homère Goossens, et ce d'autant plus qu'un théâtre va s'y installer.

Par ailleurs, le programme du Collège manque d'ambition. La « short list » qui aurait dû être transmise à un jury académique n'aurait pas dû être limitée aux écoles d'architectes-paysagistes mais être étendue aux écoles d'architecture, aux entreprises et bureaux spécialisés. De plus, cette démarche devrait être suivie d'une exposition de projets remarquables, sous l'égide des services de Mme l'Echevine Ledan, au terme de laquelle la population aurait émis un vote, car les habitants doivent pouvoir s'exprimer sur l'aménagement du jardin du Doyenné.

Vu qu'il faut prendre garde à ne pas créer une concurrence déloyale envers les entreprises uccloises et bruxelloises susceptibles d'être intéressées par un tel projet, il eût peut-être été opportun de lancer un marché public sur le réaménagement de la place Homère Goossens.

Sans être hostile au projet en soi, M. Hayette estime qu'il n'est pas assez abouti.

Le groupe socialiste s'abstiendra sur ce point.

M. Godefroid est partisan de ce projet, car il est extrêmement stimulant pour des étudiants de réfléchir sur un projet concret.

De plus, les bureaux spécialisés ne participent à des concours d'architecture que moyennant une rémunération sans commune mesure avec le prix susceptible d'être offert par l'administration communale.

M. De Bock est partisan d'un élargissement du spectre de consultation pour ce type de concours, qui ne doit pas être réservé aux étudiants.

Mme l'Echevine De Brouwer répond qu'il ne s'agit pas ici d'approuver un concours étudiant en soi mais une convention avec certains établissements scolaires.

Le contact a été établi en juin dernier, car, vu l'ignorance des programmes de ces écoles, notamment quant à l'organisation des travaux pratiques en septembre ou en janvier, il convenait d'anticiper.

Ce concours est avant tout un concours d'idées, une sorte de « brainstorming » à grande échelle proposé à des étudiants, qui ne préjuge en rien des décisions futures (consultation de bureaux spécialisés d'entreprises d'architecture, etc.), qui feront l'objet de discussions ultérieures dans le cadre d'un budget.

Il semblait intéressant de permettre à de futurs architectes-paysagistes, dont beaucoup travailleront dans la fonction publique, de s'exercer sur un cas concret dès leur 2^{ème} bac.

Le choix s'est porté sur ces écoles, parce qu'elles dispensent une formation combinant horticulture et architecture, particulièrement intéressante pour un site alliant espace vert et espace public, dont on souhaite amplifier la végétalisation.

Il a semblé opportun d'étendre la réflexion des étudiants du jardin du Doyenné à la place Homère Goossens, pour leur permettre d'appréhender les exigences d'un espace caractérisé par sa mixité.

Le service vert a limité sa consultation à quatre écoles car ses effectifs l'empêchent de consacrer trop de temps et d'énergie à ce projet-ci.

L'édition du mois prochain du magazine Wolvendael comportera un appel invitant trois habitants du quartier à faire partie du jury.

Il va de soi qu'il est hors de question de supprimer le marché bio du dimanche ou les places de parking.

M. Cools n'est pas convaincu par la réponse de Mme l'Echevine De Brouwer.

S'il fallait lancer ce processus au mois de juin derniers pour des raisons liées au timing de l'année académique, pourquoi le Collège n'a-t-il pas présenté cette convention au Conseil communal il y a un an ?

L'assemblée aurait débattu du choix des intervenants à sélectionner et de l'opportunité d'associer le jardin du Doyenné et la place Homère Goossens dans le projet, alors qu'à présent, elle est mise devant le fait accompli. Cette méthode est inacceptable.

En outre, le choix est trop limité, vu que sur les quatre écoles retenues, seulement deux ont répondu. C'est d'autant plus incongru que le règlement du concours permet d'octroyer jusqu'à trois prix.